

Procès-verbal

Séance du Mardi 18 Octobre 2022

Invitation adressée le lundi 10 octobre 2022, par David TRIOMPHE (information transmise le 3/10/2022)

Le Conseil d'École s'est réuni le Mardi 18 Octobre 2022 à 18h00 à l'école de Sellières.

Membres Présents

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme ANTOINE Alexandra Mme VURBIER Marie-Claire Mme BECHERAS Nicole Mme MICHOT Agnès M. TRIOMPHE David Mme APRILE Claire Mme GUIZIOU Caroline M. JOLY Bernard M. ROY Anthony, PERRODIN Hervé et Mme PONTHEUX Marie-Paule	Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignant, Directeur Ecole Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignante, assurant la décharge du Directeur Maire de Sellières Elus de Sellières, élue de Toulouse-le-Château, Vice-présidents du SIVOS, représentant M. Gerdy
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	Mme PICARD Amandine Mme NEAMAT-ALLA Sophie M. MAGNOL Jonathan M. VIRET Jean-Baptiste Mme MONNOT Marie Mme GERAY Céline Mme DUJARDIN Adeline	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
Membres invités	Mme THOMAS Noëlle Mme DADAÏAN Marina Mme BRIDET Marielle Mme LARDERET Isabelle	1 ^{ère} Adjointe – Le Villey ATSEM ATSEM Présidente APE ¹ « Les Petites Pommes »

Membres Absents, excusés

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme PICHON-DUFOURT Myriam M. BECHERAS Sébastien M. GERDY Jean-Paul	Inspectrice de l'Éducation Nationale – Circonscription de Lons Nord Enseignant, adjoint école de Sellières Président du SIVOS ² , Maire de Mantry
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)		
Membres invités	Mme FRACHEBOIS Céline	Enseignante, TR ³ , rattachée à l'école de Sellières

¹ APE : Association de Parents d'Elèves

² SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

³ TR : Titulaire Remplaçant. Assure des remplacements d'enseignants sur l'école ou sur des écoles de la circonscription.

	Mme BERNARD-LESEIGNEUR Françoise	Maitre E Rased de Poligny
--	-------------------------------------	---------------------------

Membres Absents,

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit		
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)		
Membres invités	M. KRYZEK Jean-Christian. M. BRULEBOIS Jean-Louis Mme BUYS Nelly M. GREVY Serge M. ROSAIN Claude M. JACQUOT Daniel	Maire de Toulouse-le-Château Maire de Vers-sous-Sellières Maire de Monay Maire de Chemenot Maire de La Charme Maire de Récanoz

Ordre du Jour

Ordre du jour :

- ⇒ Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'Ecole,
- ⇒ Règlement Intérieur du Conseil d'école,
- ⇒ Règlement Intérieur de l'école de Sellières,
- ⇒ Rythmes scolaires à la rentrée 2023,
- ⇒ Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2022/2023 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2023/2024,
- ⇒ Projet d'école et Projets pédagogiques,
- ⇒ Services Périscolaires,
- ⇒ Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS),
- ⇒ Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2021/2022,
- ⇒ Association de Parents d'élèves « Les petites Pommes »,
- ⇒ Questions diverses.

Questions adressées préalablement communiquées

Secrétaire de Séance : Mme Sophie Néamat-Alla

1. Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'École,

Les élections de représentants de Parents d'élèves se sont déroulées le 8 octobre 2022

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	211
Nombre de votants	112
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés (S)	110
Taux de participation	53.08%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	7
Quotient (S/N)	15.71

- **4 candidats pour 7 sièges à pourvoir,**

Sont élus : Mme Amandine Picard, Mme Sophie Néamat-Alla, M. Jonathan Magnol, M. Jean-Baptiste Viret.

- **Tirage au sort :**

Mme Marie Monnot, Mme Céline Géray, Mme Adeline Dujardin

2. Règlement Intérieur du Conseil d'école,

Le projet de règlement intérieur du Conseil d'école a été porté à connaissance des membres du Conseil lors de l'envoi de l'invitation au Conseil.

Le règlement précise la composition du conseil d'école (membres de droit avec voix délibératives, membres avec voix consultatives, ou sur invitation), ses attributions, son fonctionnement, détermine le secrétariat de séance et les modalités de délibérations.

Il est rappelé que le président du Conseil d'école veille à ce que chacun puisse s'exprimer dans le cadre de l'ordre du jour, dans le respect des personnes présentes, et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif.

Le règlement intérieur est soumis au vote du conseil qui le valide à l'unanimité.

3. Règlement Intérieur de l'école de Sellières,

Le projet de Règlement Intérieur de l'école a été porté à connaissance des membres du Conseil d'école lors de l'envoi de l'invitation.

Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative.

Le Règlement intérieur de l'école :

- précise les conditions et modalités d'inscription, rappelant « *l'obligation d'instruction des enfants de 3 à 16 ans, quelle que soit la nationalité, le statut migratoire ou le parcours antérieur de l'enfant.* »
- définit l'organisation du temps scolaire et des activités pédagogiques complémentaires,
- fixe les conditions de fréquentation et d'obligation scolaire
- présente les conditions d'accueil et de surveillance des élèves,
- rappelle les droits et obligations de la communauté éducative, enseignants, parents, élèves, partenaires,
- définit les règles de vie à l'école

Le conseil d'école, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le règlement intérieur de l'école.

4. Rythmes scolaires à la rentrée 2023,

Le cadre réglementaire est rappelé à l'ensemble du Conseil d'école : « *L'article D.521-10 du code de l'éducation précise que :*

- *La semaine scolaire comporte 24 heures hebdomadaires d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi matin ;*
- *La durée quotidienne de cours ne doit pas dépasser 5 heures 30 et la demi-journée ne doit pas excéder 3heures30 ;*
- *Les élèves doivent bénéficier d'une pause méridienne d'au moins 1heure30.*

Si les projets d'organisation de la semaine scolaire ne s'inscrivent pas dans ce cadre, ils relèvent alors d'une demande de dérogation, valable 3 ans.

=> cadre dérogatoire proposé par le conseil d'école : maintien de l'organisation sur 4 journées à raison de 6 heures d'enseignement maximum par jour, 3h30 maximum par demi-journée, avec une pause méridienne de 1h30 minimum soit Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le Conseil d'école demande le renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (à compter de la rentrée 2023) : « *Le conseil d'école réuni le 18 octobre 2022 sollicite de l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Jura, le renouvellement, sans changement d'horaire, de la dérogation à l'organisation du temps scolaire pour une période de 3 ans, permettant de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours. »*

Demande transmise au Président du SIVOS pour avis sur la proposition et envoi à la DSDEN avant le 30/11/2022

5. Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2022/2023 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2023/2024,

A. Effectifs à la rentrée 2022

	Classe 1 A. Antoine ATSEM : M. Dadaïan		Classe 2 M.C. Vurbier ATSEM : M. Bridet	Classe 3 Mme N. Bécheras	Classe 4 A. Michot	Classe 5 D. Triomphe C. Guiziou	Classe 6 C. Aprile		Classe 7 S. Bécheras	
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2
Effectifs par niveau	8	16	18	16	16	24	20	6	9	16
Effectif par classe	24		18	16	16	24	26		25	
Effectif par cycle	58				60			31		
Total Ecole	149									

- 7 PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation => 2 AESHs pour l'accompagnement (M. Petiot et B. Richard)
- 7 PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)
- 12 autres suivis
- Renouvellement du dispositif d'accueil des TPS (mise en place d'un comité de pilotage)

B. Prévisions d'effectifs à la rentrée 2023.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
18	13	15	18	16	16	24	20	14
154								

La municipalité de Sellières précise qu'un lotissement d'une vingtaine de parcelles est en cours de réalisation, les premières parcelles en vente à partir de l'automne 2023.

Risque d'entrer dans le champ d'étude pour une fermeture.

Une hausse prévisible des effectifs au cours de l'année scolaire 2023/2024, **le conseil d'école sollicite de M. l'IA-DASEN le maintien de la 7^{ème} classe**

6. Projet d'école et Projets pédagogiques,

Projet d'école

Assurer un parcours de réussite pour chaque élève

- ⇒ Améliorer la compréhension de l'écrit littéraire.
- ⇒ Améliorer la compréhension des écrits fonctionnels.

Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire

- ⇒ Harmoniser les programmations et les outils de travail par cycle..

Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

- ⇒ Favoriser l'ouverture culturelle des élèves
- ⇒ Favoriser l'éducation à la citoyenneté.

Avenant au Projet d'école (rédaction de fiches-actions) :

- Cycle 2 : favoriser la place de l'oral

Le projet d'école 2018/2021 est maintenu ; c'est le dispositif d'évaluation des écoles, dont l'école de Sellières participera dans les années à venir, qui mettra fin à ce projet et engagera un nouveau projet.

Projets pédagogiques :

Cycle 1 :

- **Coopération des classes de PPS, PS, MS et GS sur différents thèmes en relation avec les sciences**

Cycle 2 :

- **La place de l'oral**
- **Questionner le monde : questionner le monde du vivant, de la matière et des objets** : visite de l'expo Sacré Science : croire ou savoir au Musée des Beaux-Arts de Lons-Le-Saunier
- **Piscine pour les classes de CP et de CE1** : de fin février à début avril, le vendredi matin.

Cycle 3 :

- **Classe de CE2/CM1 : escrime**
 - **Organisation d'élections (1 garçon/ 1 fille) pour la mise en place d'un conseil « municipal » des enfants dans le cadre de la démocratie scolaire.**
 - **Classe de CM1/CM2 :**
 - une professeure de mathématiques, retraitée, participe, aux côtés de l'enseignant de la classe de CM1/CM2 à un projet en mathématiques, axé notamment sur la résolution de problèmes.
 - **Cycle Handball** : les 2 classes d'élémentaire ont bénéficié de 4 séances d'initiation au hand avec le club de Poligny.
 - **Visite du Musée Pasteur pour réaliser des ateliers de sciences.**

7. Services Périscolaires,

Entre 90 et 100 élèves sont accueillis sur le temps de cantine.

Une mise en place de règles strictes a été appliquée car il y avait beaucoup de débordements. Un système de points par table bien tenue a également été mis en place pour récompenser les enfants. Suite à cela, plusieurs familles ont adressé un courrier ou un mail à M. Le Président du SIVOS, au directeur de l'école ou aux représentants de parents d'élèves concernant le fonctionnement de la cantine depuis la rentrée 2022.

Les représentants des parents d'élèves ont relevé des dysfonctionnements mis en avant par les parents de certains élèves mangeant à la cantine et souhaiteraient que cela s'arrange. En effet des parents en sont même venus à retirer leurs enfants de la cantine car les conditions d'accueil se sont dégradées.

Les représentants des parents d'élèves aimeraient que le temps de cantine reste un moment agréable et que les enfants se sentent bien. Bien-sûr que cela n'est pas une tâche facile au vu du nombre d'enfants accueillis.

Il est rappelé que le premier service (celui des petits) ne pose pas de problème.

A savoir, M. Le Président du SIVOS a été sollicité par le personnel encadrant la cantine pour intervenir. Cela ne s'est pas passé comme il le voulait. Au jour d'aujourd'hui il ne participera plus au temps des repas.

L'école souligne que M. Le Président du SIVOS a voulu bien faire en intervenant afin de recadrer les élèves mais n'aurait-il pas été plus judicieux de faire intervenir un spécialiste de la petite enfance pour aider l'équipe encadrante sur le temps de cantine ? Il est nécessaire de trouver des solutions afin que les enfants reviennent manger à la cantine et que les parents n'aillent pas inscrire leurs enfants dans une autre école suite aux problèmes. D'autre part il serait bien qu'il y ait un référent qui puisse faire le relais entre l'équipe enseignante et l'équipe encadrante de la cantine. Les accidents sur le temps de cantine sont inscrits dans le cahier de liaison par les enseignants ce qui n'est pas leur rôle.

Les membres du SIVOS rappellent qu'il y a eu des soucis de gestion en ce qui concerne les plannings du personnel et leurs horaires et qu'une alternante a été proposée pour compléter l'équipe, ce qui a été refusé.

Les représentants des parents d'élèves demandent si des travaux sont prévus concernant l'insonorisation de la salle de cantine, le bâtiment ayant 20 ans. A cela le SIVOS répond qu'il a été question de diminuer le nombre d'enfants pour qu'il y ait qu'un seul service mais ce n'est pas possible au vu du nombre d'enfants inscrits à la cantine. Des travaux ne peuvent pas être envisagés avant 2024. Pour cette fin d'année, il manque 12 000 euros pour clore le budget. Les problèmes viennent du surcoût du gaz et de l'électricité qui écrasent le budget. Pour 2023 il faut économiser afin que le budget soit clos correctement. L'emprunt pour le bâtiment va se finir ce qui permettra d'argumenter auprès des communes pour réinvestir dans l'école.

Le SIVOS informe qu'il a contacté les parents mécontents et il leur sera fait un retour sur la situation. Le périscolaire pourra faire un mail groupé pour informer les parents sur ce qui va être mis en place.

8. Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sûreté (PPMS),

Ce document, destiné à aider les écoles et les établissements scolaires à définir un plan de prévention et de mise en sûreté face à l'accident majeur, comporte quatre pages qui présentent aussi clairement que possible les informations et la démarche pour la mise en place de mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Il est complété par une série de fiches, directement utilisables, pour opérationnaliser les différentes étapes d'élaboration de ce plan. Il s'efforce de prendre en compte la diversité des situations, étant bien entendu que certains risques, comme la tempête ou les transports de matières dangereuses, peuvent survenir dans des lieux très divers alors que d'autres, en revanche, sont clairement identifiables localement.

PPMS Risques Majeurs	PPMS Risques Attentats/Intrusion
Confinement en un lieu commun des 7 classes...	Confinement des élèves par classe, fermeture du bâtiment...

9. Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2021/2022

Mme Alexandra ANTOINE est mandataire de la Coopérative scolaire depuis le mois de mai 2022. Elle présente le bilan moral et financier (Cf. annexe ci-dessous)

10. Association de Parents d'élèves « Les petites Pommes »,

Mme la Présidente de l'association tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la Fête de la Pomme : les enseignants, les parents d'élèves, les personnes ayant fait don de pommes, les enfants qui ont ramassé des pommes, etc... Par contre elle souligne que si l'année prochaine il y a peu de parents d'élèves comme cette année, l'association ne participera pas à la Fête de la Pomme car cela lui a demandé beaucoup trop d'investissement personnel avec très peu de soutien.

Les enseignants relèvent que les informations passées sur papiers et/ou affiches n'étaient pas claires du tout et que l'on pouvait s'y perdre surtout pour les nouveaux parents. Il serait peut-être bon de faire un encadré sur le livret d'accueil de l'école.

Les chiffres concernant le budget de l'association n'ont pas pu être donnés, ni les budgets alloués aux classes pour l'année scolaire 2022/2023.

La vente de fleurs a très bien fonctionné, celle des calendriers beaucoup moins.

11. Questions diverses.

- Travaux :
 - ✓ Rafraichissement des peintures des classes (peinture) : M. Le Président du SIVOS a proposé de rafraichir les peintures dans les 7 classes. Or, l'ensemble de l'équipe propose que cet investissement soit réinvesti dans d'autres projets. L'état des murs des classes est très satisfaisant. Le budget du SIVOS étant limité, peut-être serait-il intéressant de réinvestir ces sommes dans d'autres lignes budgétaires (primes aux agents/Covid, mobilier de classe, budget fournitures scolaires (qui a diminué de 50%...)).
- **Stationnement devant l'école : il est rappelé que le stationnement doit se faire sur les places prévues à cet effet ; de même, les élèves ne sortant qu'à 11h30 et 16h30, il n'est pas utile de venir trop tôt : les enfants ne jouent plus, se collent aux grilles, voire pleurent derrière les grilles.**



OCCE du Jura

Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2021 - 2022



Coopérative Scolaire de l'École Primaire Publique, à SELLIERES (39 230), Rue de Fangy
(039-SEL509)

Compte : Crédit mutuel 00021701001 - Bletterans (mutualisé) ; ouvert le 01/07/2017

Mandataire : Alexandra ANTOINE. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2021 au 31.08.2022					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	3 577,62	7070 0008	Ventes d'objets	4 437,00
6168 1008	Assurances	42,50	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	2 674,73	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	650,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 39	430,00	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	109,00	7562 0008	Participations des familles	536,00
6800 0008	Biens durables	30,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		6 863,85	Total des produits (B) :		5 623,00
Résultat de l'année 2021 - 2022 (B-A) (+/-) : -1 240,85					

Bilan simplifié au 31 Août 2022						
<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2022	<u>PASSIF</u>			
512	Banque(1)	2 437,84	110	Report à nouveau au 1.09.2021 :	3 678,69	
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2021			
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2022 :			-1 240,85
5..	Autre compte	0,00	478.2 Erreur créditrice :			0,00
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	Total du passif :			2 437,84
Total de l'actif :		2 437,84				
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00					Le bilan simplifié est équilibré.	

(1) Compte bancaire 512 :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 2 437,84

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 2 437,84			
Le rapprochement bancaire est bon.			

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2022 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Nombre	Somme
Billets: 200,00	0	0,00
100,00	0	0,00
50,00	0	0,00
20,00	0	0,00
10,00	0	0,00
5,00	0	0,00
Pièces: 2,00	0	0,00
1,00	0	0,00
0,50	0	0,00
0,20	0	0,00
0,10	0	0,00
0,05	0	0,00
0,02	0	0,00
0,01	0	0,00
Solde indiqué dans le bilan (case 530) :		0,00

